

CHAPITRE 3

Facteurs influençant le développement communal :

**Analyse des déplacements,
de l'offre en équipements et services à la population,
de la vie économique**

Titre 1

Chapitre 3

Facteurs influençant le développement communal :

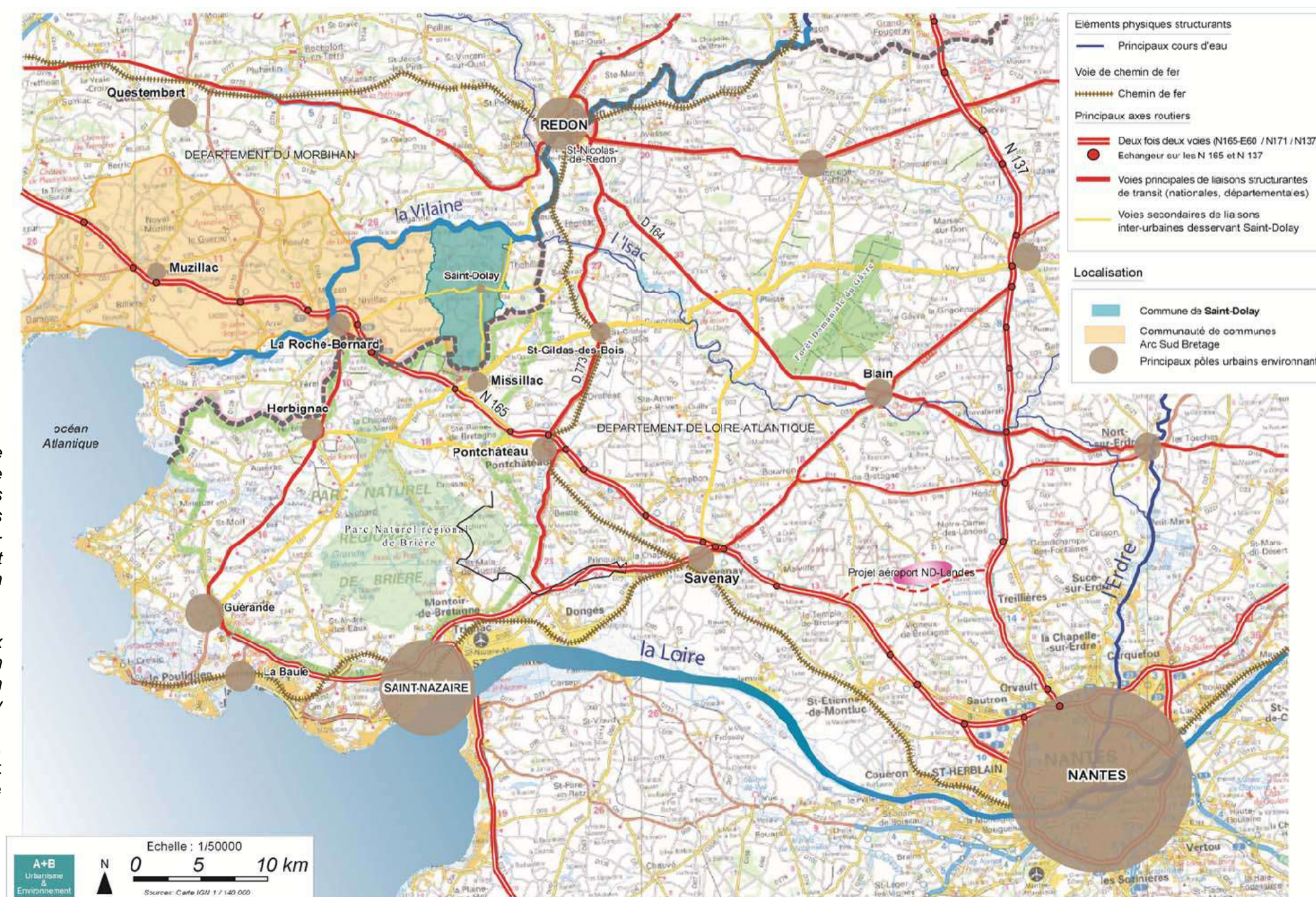
Analyse des déplacements, de l'offre en équipement et services à la population, de la vie économique

La commune de Saint-Dolay bénéficie d'un positionnement géographique privilégié à l'interface des aires d'influence de pôles urbains structurants (Missillac, La Roche-Bernard, Redon, Pontchâteau...) et non loin de l'agglomération nazairienne.

L'accroissement continu des flux domicile-travail a nécessairement un impact sur le trafic routier : de plus en plus d'actifs résidant à Saint-Dolay travaillent sur les territoires voisins. A noter la proximité de la RN165, quatre voies qui relie Nantes à Brest, et de son échangeur sur la commune de Missillac.

3.1. Les conditions générales de desserte et les équipements de la commune de Saint-Dolay

3.1.1. Une desserte satisfaisante du territoire par le réseau routier



Titre 1

Chapitre 3

Facteurs influençant le développement communal :

Analyse des déplacements, de l'offre en équipement et services à la population, de la vie économique

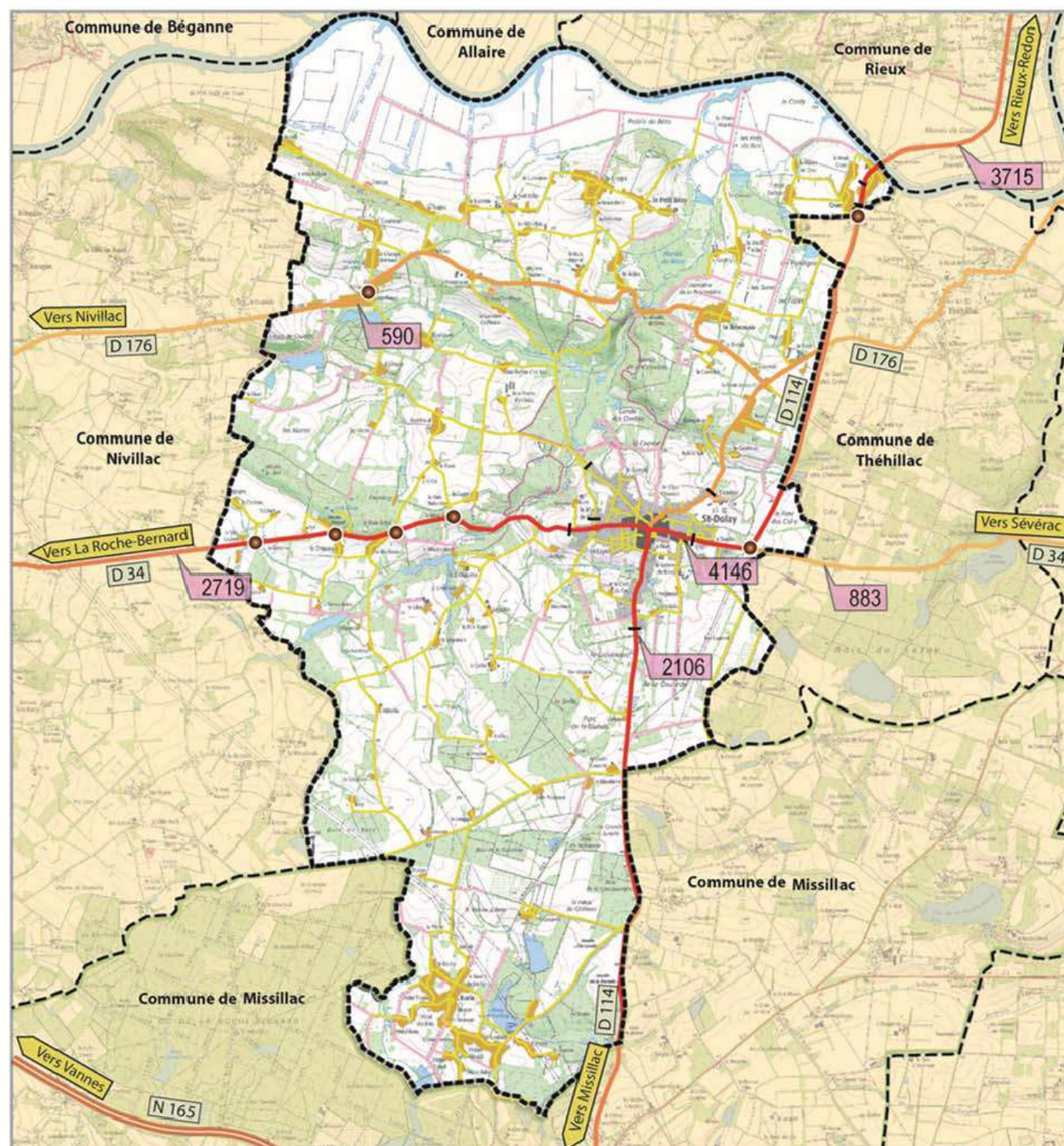
Deux axes routiers structurent la commune, l'axe Nord-Sud reliant Missillac et Redon, ainsi que l'axe La Roche-Bernard - Saint-Dolay - Séverac. La desserte locale routière de la commune de Saint-Dolay est ainsi essentiellement assurée par la RD 114, ainsi que la RD 34, et la RD 176 (Nivillac - Théhillac). Toutefois, il convient de remarquer que Saint-Dolay se trouve à l'écart des RD structurantes comme la RD 773 (Saint Nazaire-Redon), la RD 775 (Redon - Vannes), ou la RN 165 (Vannes-Nantes). Cependant, la RD 773 située à l'est de la commune est distante seulement de 8 km du bourg via la RD 34.

Le bourg s'est développé au carrefour des RD 34 et 114.

Saint-Dolay est située à 15 minutes du centre-ville de Redon, 45 minutes de celui de Saint-Nazaire, 40 minutes du périphérique nantais et à moins d'une heure du centre-ville de Nantes.

3.1. Les conditions générales de desserte et les équipements de la commune de Saint-Dolay

3.1.1. Une desserte satisfaisante du territoire par le réseau routier (suite)



Un réseau viaire offrant une bonne desserte du territoire

- RN 165 (Nantes - Vannes)
- Voies principales de transit
- Voies de liaisons intercommunales
- Voies de desserte locale
- Chemins ruraux
- Carrefours dangereux
- SAINT DOLAY \ Panneau d'entrée d'agglomération

Un trafic de transit important sur les RD 34 et 114 qui traversent le centre-bourg

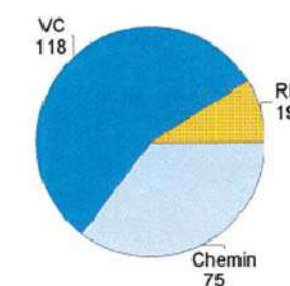
Comptages routiers (nombre de véhicules/jour en moyenne)
2500 données DDTM56, trafic 2013

Repères

- Agglomération de Saint-Dolay
- Habitat en campagne
- Limite communale

212 Km de voies

Répartition par catégorie de voirie (en km)



Source : DDTM 56



Titre 1

Chapitre 3

Facteurs influençant le développement communal :

Analyse des déplacements, de l'offre en équipement et services à la population, de la vie économique

Le bourg se structure d'est en ouest le long de la RD 34, colonne vertébrale historique du bourg qui relie La Roche-Bernard à Sévérac (ou Redon par la RD 114 en sortie Est du bourg).

Cette voie est croisée par une seconde voie départementale structurante (Redon-Missillac) : la RD 114. La combinaison de ces deux voies et l'absence d'alternatives permet notamment de relier les carrières d'Herbignac à Redon, d'où un fort trafic de poids lourds sur le territoire et le bourg, ce qui pose des problèmes de sécurité et de nuisances.

L'intersection entre ces deux voies départementales marque le cœur historique du bourg (église et sa place).

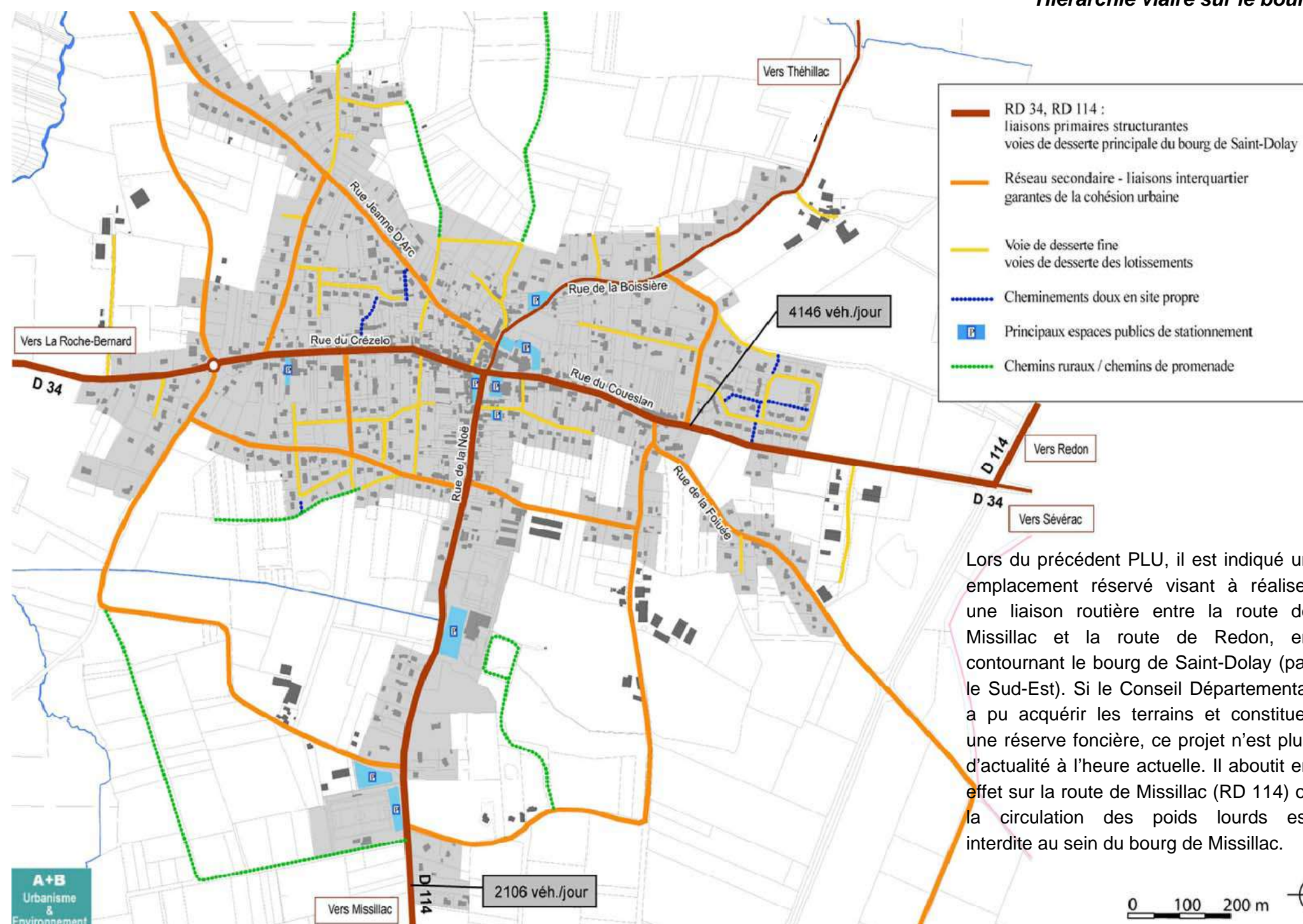
Une armature de voies de desserte fine (en boucle ou en impasse) vient mailler et irriguer le restant du bourg. L'intersection de la rue de la Fouée avec la RD114 peut poser des problèmes de sécurité dû à un manque de visibilité.

En complément de cette armature viaire un certain nombre de voies douces en site propre ont été créées, complétées par un réseau plus classique de trottoirs en milieu urbain.

3.1. Les conditions générales de desserte et les équipements de la commune de Saint-Dolay

3.1.1. Une desserte satisfaisante du territoire par le réseau routier (suite)

Hiérarchie viaire sur le bourg



Lors du précédent PLU, il est indiqué un emplacement réservé visant à réaliser une liaison routière entre la route de Missillac et la route de Redon, en contournant le bourg de Saint-Dolay (par le Sud-Est). Si le Conseil Départemental a pu acquérir les terrains et constituer une réserve foncière, ce projet n'est plus d'actualité à l'heure actuelle. Il aboutit en effet sur la route de Missillac (RD 114) or la circulation des poids lourds est interdite au sein du bourg de Missillac.

Titre 1

Chapitre 3

Facteurs influençant le développement communal :

Analyse des déplacements, de l'offre en équipement et services à la population, de la vie économique

3.1. Les conditions générales de desserte et les équipements de la commune de Saint-Dolay

3.1.2. La desserte du territoire par les modes alternatifs

La desserte par les transports en commun

Les transports en commun sont limités sur la commune, la ligne départementale TIM « Pays de Redon » n°10 dessert l'arrêt de l'église. Cette ligne relie La Roche-Bernard à Redon, les rotations en semaine sont limitées à 1 le matin en direction de Redon et 2 le soir vers La Roche Bernard.



La commune bénéficie également de la halte ferroviaire de Saint-Gildas-des-Bois à 12 minutes en voiture (ligne Redon-Nantes-Saint-Nazaire). Les actifs et étudiants de Saint-Dolay ont le choix entre 5 horaires de départs le matin pour Saint Nazaire entre 6h58 et 8h58 (0h45 à 1h57.de trajet), et entre 4 horaires de retour le soir entre 16h33 et 19h10 (0h48 à 1h47.de trajet) Pour Nantes, ils ont le choix entre 5 horaires de départs le matin entre 6h58 et 8h58 (0h44 à 1h15 de trajet), et 5 horaires de retour entre 16h49 et 20h26 (0h44 à 1h07 de trajet).

Le co-voiturage

Le covoiturage est une pratique qui permet de diminuer significativement le nombre de voitures circulant sur les routes.

La première conséquence est la diminution de la pollution et de l'émission des gaz à effet de serre. Ceci permet également la diminution de consommation d'énergie non renouvelable comme le pétrole.

Il permet également de réduire le nombre de véhicules circulant au même moment et de réduire les risques d'embouteillages et autres ralentissements aux heures de pointe.

Une aire de co-voiturage est envisagée (en cours de discussion avec la communauté de communes), il n'y a pas de stationnement organisé à l'heure actuelle.

Chemins de randonnées et liaisons vélos

Une boucles de petite randonnée permet de se promener autour du bourg (circuit Butte en Marais).



Le GR349 Rhuys Vilaine, sentier de grande randonnée, passe sur le territoire. Actuellement, il n'existe pas de pistes cyclables sur le territoire communal mais le projet de vélo route est en projet (liaison de Saint-Malo à Arzal qui reprend des chemins déjà existants en bordure des marais de Vilaine).

Titre 1

Chapitre 3

Facteurs influençant le développement communal :

Analyse des déplacements, de l'offre en équipement et services à la population, de la vie économique

3.1. Les conditions générales de desserte et les équipements de la commune de Saint-Dolay

3.1.3. Conditions d'accessibilité des cœurs de vie, un enjeu primordial pour l'attractivité du bourg

Un niveau de services et de commerces satisfaisant

Le **tissu commercial** de la commune se révèle globalement satisfaisant. L'essentiel des commerces alimentaires de proximité (boulangerie, charcuterie, banque, restaurant, bar tabac, salon de coiffures, ...) permettant l'achat des produits alimentaires de premières nécessités sont présents sur la commune.

Compte-tenu de la proximité de pôles urbains plus importants comme Missillac, La Roche-Bernard, Redon, Pontchâteau, Savenay, Saint-Nazaire... et des problèmes de viabilité liés à l'insuffisance et la fragilité de la demande locale, le développement de l'offre commerciale sur la commune se limite aux besoins de proximité mais paraît suffisante et adaptée à l'heure actuelle.

La commune dispose d'une offre complète des services de santé (pharmacie, Ostéopathe, kinésithérapeute, infirmières). L'ancrage de ces services pourrait à l'avenir être renforcée par la commune par le biais d'une maison médicale, compte tenu des difficultés de remplacement des médecins.

Les équipements administratifs, scolaires et de loisirs

En ce qui concerne les **équipements administratifs**, la commune dispose d'une mairie et de la poste, au centre du bourg.

Sur le plan des **équipements sportifs**, la commune possède une piscine non couverte située à proximité de la base nautique de l'Isac, un terrain de foot au Sud du bourg de Guenrouët, un terrain de rugby à Notre-Dame-de-Grâce. La commune ne dispose pas d'une véritable salle multisport.

En terme **d'équipements scolaires**, la commune dispose d'une école publique et d'une école privée dans le bourg. Un accueil périscolaire est organisé ainsi qu'un centre de loisirs.

En ce qui concerne les **équipements socioculturels et de sports et loisirs**, la commune possède une bibliothèque, une salle des associations, deux stades et un complexe omnisports route de Missillac. La complémentarité des équipements culturels de la Communauté de communes permet de compléter l'offre locale.

Une structure à **caractère d'intérêt collectif** de domiciles partagés est présente sur le bourg pour les personnes âgées est ouverte depuis 2007 (bailleur social, logements en location). Elle offre huit places (7 salariés).

Les activités artisanales

Le tissu économique de la commune est constitué de petites entreprises artisanales. Saint-Dolay dispose d'une petite zone artisanale intercommunale dont l'intérêt est de satisfaire les besoins de développement de l'économie locale : la zone de la Fouée d'environ située à l'est du bourg, le long de la RD 34.

La commune compte également deux autres sites liés à des activités spécifiques : une entreprise Terrena au sud du bourg, une menuiserie sur le site de Lourmel, une entreprise de commerce de gros sur le site du Léguinais.

Les structures d'accueil touristiques

La commune accueille un port de plaisance (cale de mise à l'eau et pontons) en limite nord-est de son territoire aux bords de la Vilaine, géré par la Compagnie des Ports du Morbihan. Il s'agit du port de Cran, qui accueille également un restaurant.

L'offre d'hébergement touristique est faiblement développée : quatre gîtes et deux chambres d'hôtes.

La part du tourisme lié notamment à la présence de résidences secondaires, au nombre de 175 en 2015, représente un apport non négligeable de visiteurs.

Titre 1

Chapitre 3

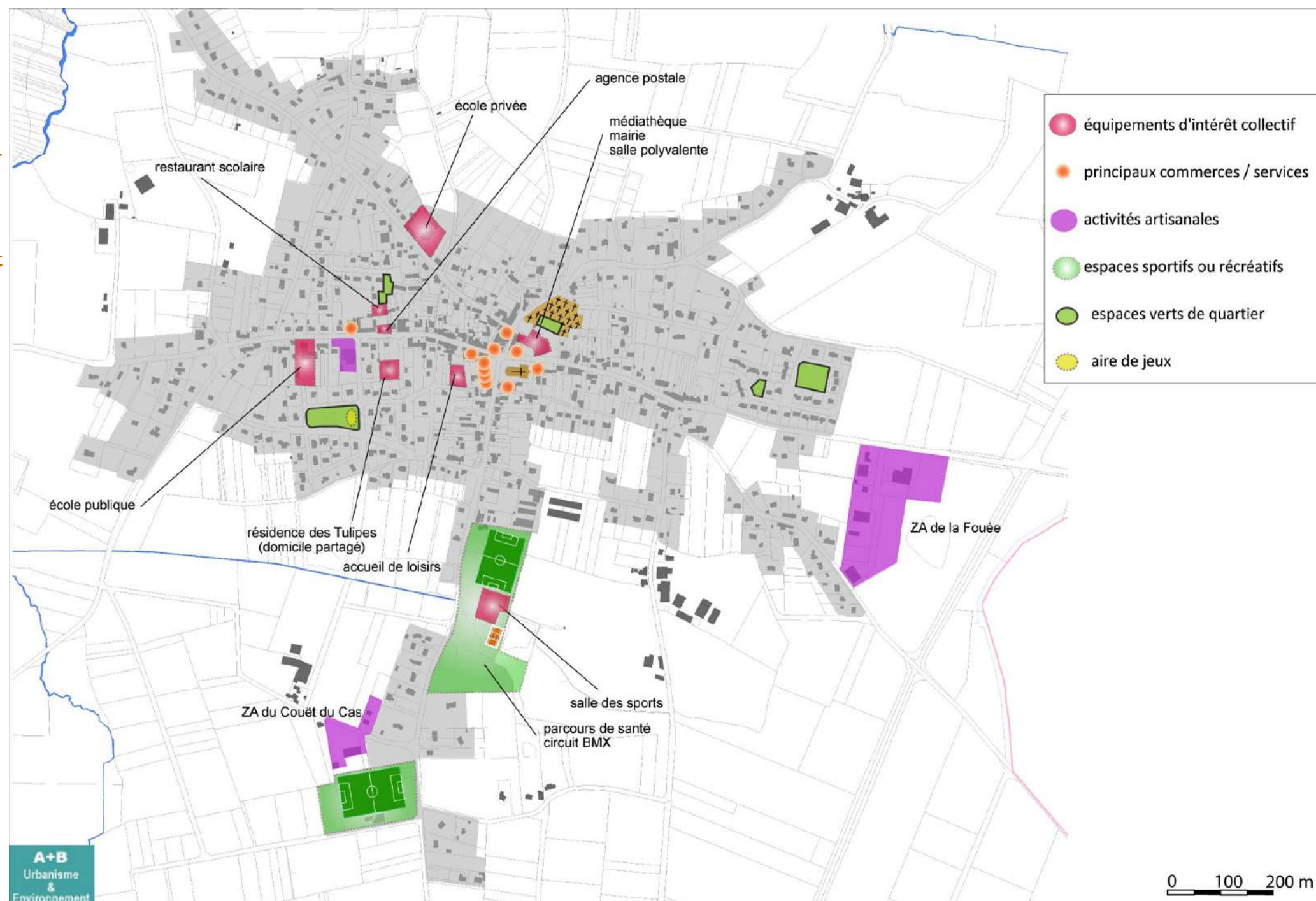
Facteurs influençant le développement communal :

Analyse des déplacements, de l'offre en équipement et services à la population, de la vie économique

3.1. Les conditions générales de desserte et les équipements de la commune de Saint-Dolay

3.1.3. Conditions d'accessibilité des cœurs de vie, un enjeu primordial pour l'attractivité du bourg (suite)

Répartition des cœurs de vie à l'échelle du bourg



Titre 1

Chapitre 3

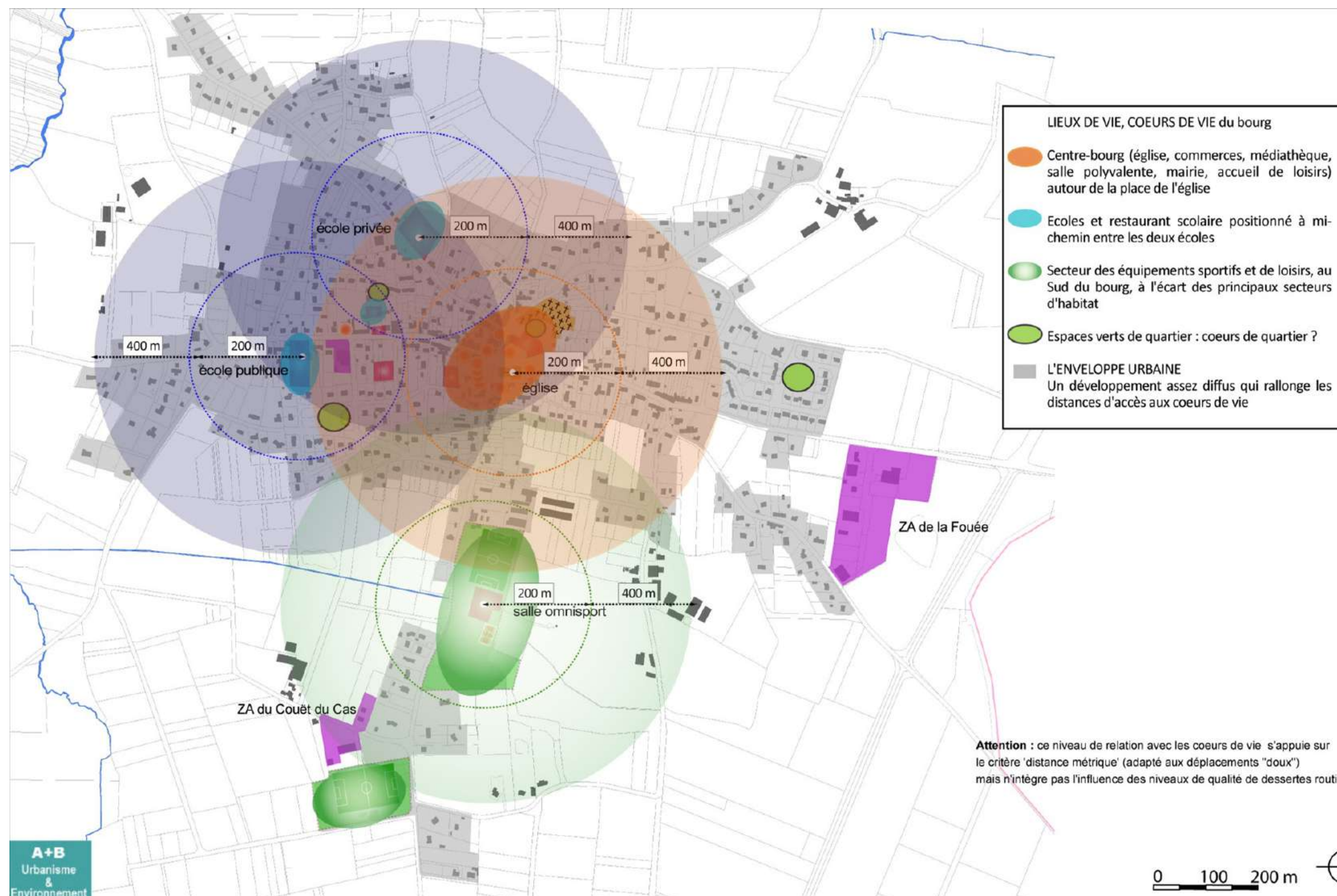
Facteurs influençant le développement communal :

Analyse des déplacements, de l'offre en équipement et services à la population, de la vie économique

3.1. Les conditions générales de desserte et les équipements de la commune de Saint-Dolay

3.1.3. Conditions d'accessibilité des cœurs de vie, un enjeu primordial pour l'attractivité du bourg (suite)

Degré d'inscription des espaces du bourg dans l'aire de proximité des cœurs de vie



Titre 1

Chapitre 3

Facteurs influençant le développement communal :

Analyse des déplacements, de l'offre en équipement et services à la population, de la vie économique

3.1. Les conditions générales de desserte et les équipements de la commune de Saint-Dolay

3.1.3. Conditions d'accessibilité des cœurs de vie, un enjeu primordial pour l'attractivité du bourg (suite)

Enjeux de liaisons et d'accessibilité aux cœurs de vie



Titre 1

Chapitre 3

Facteurs influençant le développement communal :

Analyse des déplacements, de l'offre en équipement et services à la population, de la vie économique

3.1. Les conditions générales de desserte et les équipements de la commune de Saint-Dolay

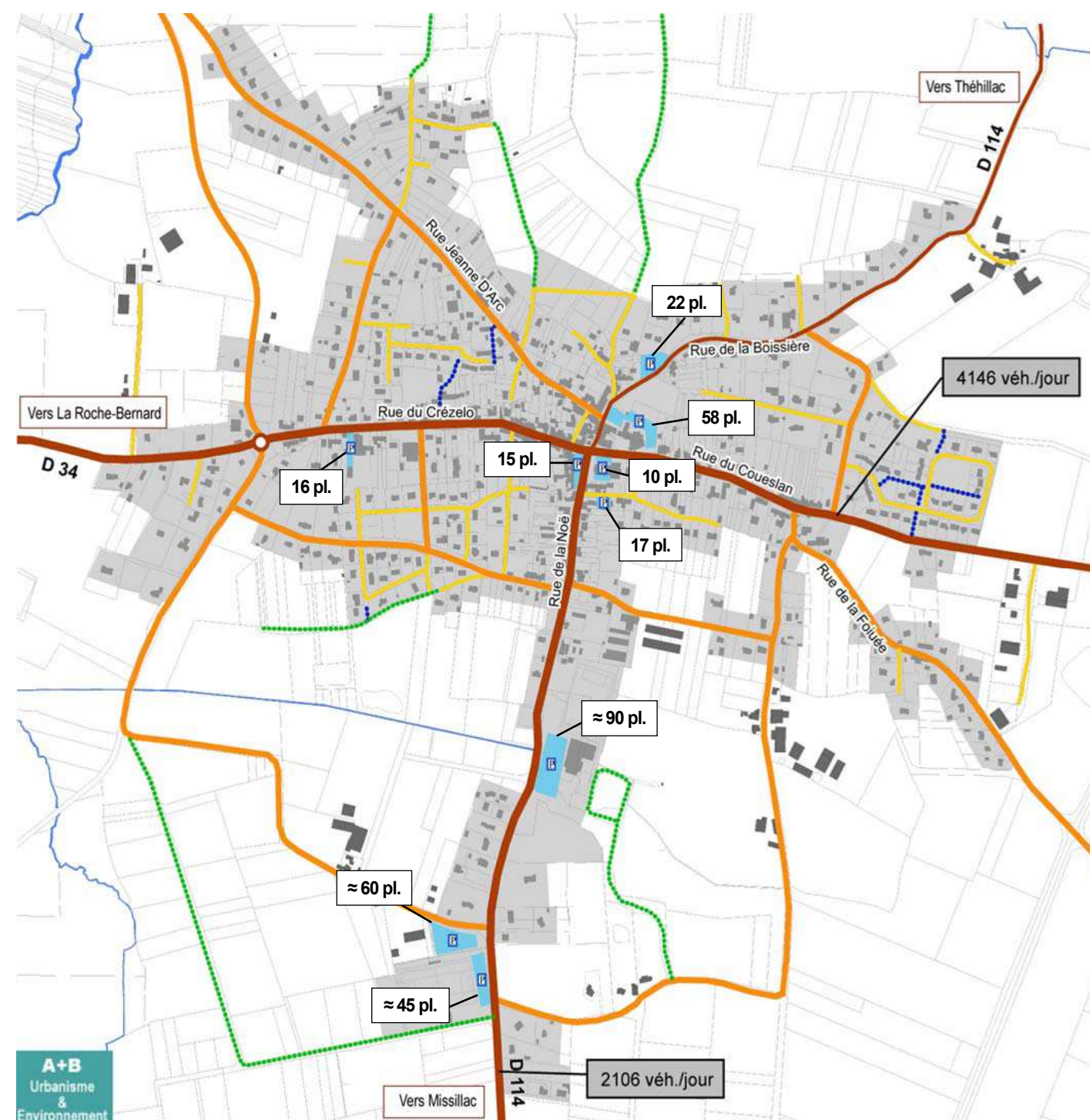
3.1.4. L'offre en stationnement sur le bourg

L'offre de stationnement public est bien quantifiée par rapport aux principaux équipements générateurs de déplacements (écoles, salle omnisport et stades, église, mairie ...). Elle est présente sous forme de parkings intégrés et de stationnement le long des voies.

Le parking de l'église et celui de la mairie en cœur de bourg présente occasionnellement des saturations.

Le stationnement résidentiel peut parfois entrer en concurrence avec les besoins liés aux commerces et services de proximité dans le centre-bourg.

L'offre de stationnement public est pour l'essentiel répartie dans un rayon de 300 mètres par rapport à la l'église, en réponse à la demande liée aux équipements majeurs (hors sportifs) et commerces/ services du bourg.



Titre 1

Chapitre 3

Facteurs influençant le développement communal :

Analyse des déplacements, de l'offre en équipement et services à la population, de la vie économique

3.1. Les conditions générales de desserte et les équipements de la commune de Saint-Dolay

3.1.5. La desserte par les communications numériques

Les usages créés par l'internet et les réseaux numériques se sont imposés auprès de tous, **particuliers, entreprises et services publics**. Le haut débit (et le très haut débit), s'impose comme un service essentiel pour tous et constituera pour les territoires un enjeu majeur en termes de **compétitivité et de développement économique** mais il est aussi une attractivité forte pour **l'installation des ménages**.

Les technologies ADSL, ReADSL, ADSL2+ et VDSL2 sont disponibles sur la commune de Saint-Dolay. Mais ces données fournies par Orange ne signifient pas que toutes les lignes téléphoniques situées à Saint-Dolay sont éligibles à l'ADSL. Au sein d'une même commune, on trouve en effet souvent des inégalités d'accès à Internet haut-débit.

Tous les habitants de Saint-Dolay ont accès à internet. Au 4ème trimestre 2018, 28,2% des logements ont accès au très haut débit (via la technologie VDSL); 19,3% ont accès au haut débit (entre 8 et 30 Mbit/s) et 44,6% n'ont accès qu'au bas débit (moins de 3Mbit/s). Depuis 2015, il n'y a pas eu d'évolution dans le déploiement du réseau THD. La commune n'est pas fibrée. *Source : zoneadsl.com*

Il existe deux centraux téléphoniques (NRA) sur la commune (2x1050 lignes au total). Chaque central permet un débit descendant de 20 jusqu'à 95 Mbits/s sur les lignes téléphoniques de moins d'un kilomètre. Le dégroupage est possible.

L'aménagement numérique des territoires se décline à plusieurs échelles, au plan départemental et au plan régional.

Le projet Bretagne Très Haut Débit (BTHD) a pour ambition d'amener le Très Haut Débit à travers la fibre optique à 100% des foyers, entreprises et services publics bretons à l'horizon 2030. Le syndicat mixte Mégalis Bretagne, composé de la Région Bretagne, des Départements et des Communautés de Communes et d'Agglomération bretonnes, assure la maîtrise d'ouvrage du projet.

Mégalis Bretagne a signé en décembre 2015 une convention de Délégation de Service Public (DSP) qui confie pour une durée de 17 ans l'exploitation, la maintenance et la commercialisation du réseau à la société THD Bretagne, filiale d'Orange.

Le déploiement du réseau fibre optique est prévu en 3 phases distinctes :

Phasage		Nombre de locaux à raccorder Bretagne	Nombre de locaux à raccorder Morbihan
Phase 1	2014-2018	240 000	53 000
Phase 2	2019-2023	400 000	96 200
Phase 3	2024-2030	627 500	150 000

Les déploiements sont programmés en cohérence avec les objectifs du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) du Morbihan voté par l'assemblée départementale en décembre 2011.

- La première phase du projet (2014-2018) est en cours de réalisation. Sur le territoire de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne, cette première phase concerne une partie de la commune de Muzillac (1215 abonnés).
- La deuxième phase (2019-2023) conduira à déployer de nouvelles zones permettant la couverture de 400 000 locaux à l'échelle de la Bretagne et de 96 200 locaux dans le Morbihan.

Le comité de pilotage du SDTAN a transmis à Arc Sud Bretagne ses propositions de déploiement de la phase 2, le déploiement pour la commune de Saint-Dolay se sera pas prévu dans cette phase.

Source : site internet de la CC Arc Sud.

Titre 1

Chapitre 3

Facteurs influençant le développement communal :

Analyse des déplacements, de l'offre en équipement et services à la population, de la vie économique

3.2. Une vie économique soutenue par les artisans et influencée par la proximité de centres d'emplois

3.2.1. Un tissu économique dominé par l'agriculture et l'artisanat

Le tissu économique de la commune est surtout lié à l'agriculture et à l'artisanat, la commune disposant de 22 exploitations agricoles (cf. § 3.3.) et d'une cinquantaine d'artisans (majoritairement liés au bâtiment) et de commerçants.

Saint-Dolay dispose d'une petite zone artisanale intercommunale dont l'intérêt est de satisfaire les besoins de développement de l'économie locale : la zone de la Fouée d'environ située à l'est du bourg, le long de la RD 34. .

La commune compte également deux autres sites liés à des activités spécifiques : une entreprise Terrena au sud du bourg, une menuiserie sur le site de Lourmel, une entreprise de commerce de gros sur le site du Léguinais.

La commune fait preuve d'un dynamisme d'accueil d'actifs, lié aux centres d'emplois extérieurs au territoire communal, plus spécifiquement avec l'agglomération nazairienne ou celle de Redon.

En 2013, la commune compte 960 actifs occupés, contre 733 en 1999, soit une augmentation de 30% entre 1999 et 2013. Ce rythme de croissance supérieur à celui de la population municipale (+ 22 % sur la même période).

La part des actifs ayant un emploi dans la croissance de la population municipale augmente de 51% entre 1999 et 2013 (+ 217 personnes sur 427 habitants supplémentaires).

Par ailleurs, l'emploi communal progresse nettement moins vite que la population active, le rapport emploi-actif faiblit même : soit un rapport de 0,35 en 2013 contre 0,38 en 1999.

Emplois sur Saint-Dolay					
Source : INSEE, RGP 1999 et 2013					
	1999	2008	2013	Evolution 99/2013	
				v.a.	%
Population active ayant un emploi	733	869	950	217	30%
Dont travaillant sur la commune	202	212	207	5	2%
Sorties (actifs travaillant à l'extérieur)	531	657	743	212	40%
Entrées (actifs d'autres communes)	79	112	130	51	65%
Nombre d'emplois sur la commune	281	324	337	56	20%

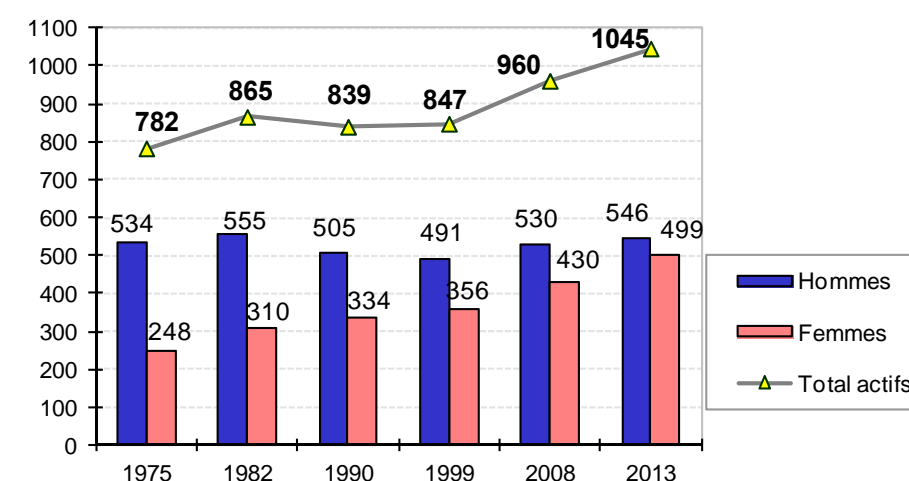
Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2013

	2013	2008
Ensemble	1 454	1 389
Actifs en %	71,8	69,1
actifs ayant un emploi en %	65,0	62,0
chômeurs en %	6,8	7,1
Inactifs en %	28,2	30,9
élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	5,6	7,2
retraités ou préretraités en %	15,1	12,0
autres inactifs en %	7,4	11,7

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

Évolution des actifs hommes et femmes résidant à Saint-Dolay depuis 1975

Nombre d'actifs



Source : INSEE - RGP 1990, 1999 - RP 2013

	2013				2008	
	Nombre	%	dont femmes en %	dont salariés en %	Nombre	%
Ensemble	350	100,0	37,3	71,5	354	100,0
Agriculture	49	14,0	16,7	16,7	55	15,4
Industrie	18	5,2	22,2	72,4	12	3,5
Construction	121	34,6	3,3	83,1	117	33,0
Commerce, transports, services divers	75	21,4	48,7	55,3	96	27,0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	87	24,8	89,6	100,0	75	21,1

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations complémentaires lieu de travail.

Titre 1

Chapitre 3

Facteurs influençant le développement communal :

Analyse des déplacements, de l'offre en équipement et services à la population, de la vie économique

3.2. Une vie économique soutenue par les artisans et influencée par la proximité de centres d'emplois

3.2.2. Une augmentation continue des déplacements domicile-travail depuis 30 ans

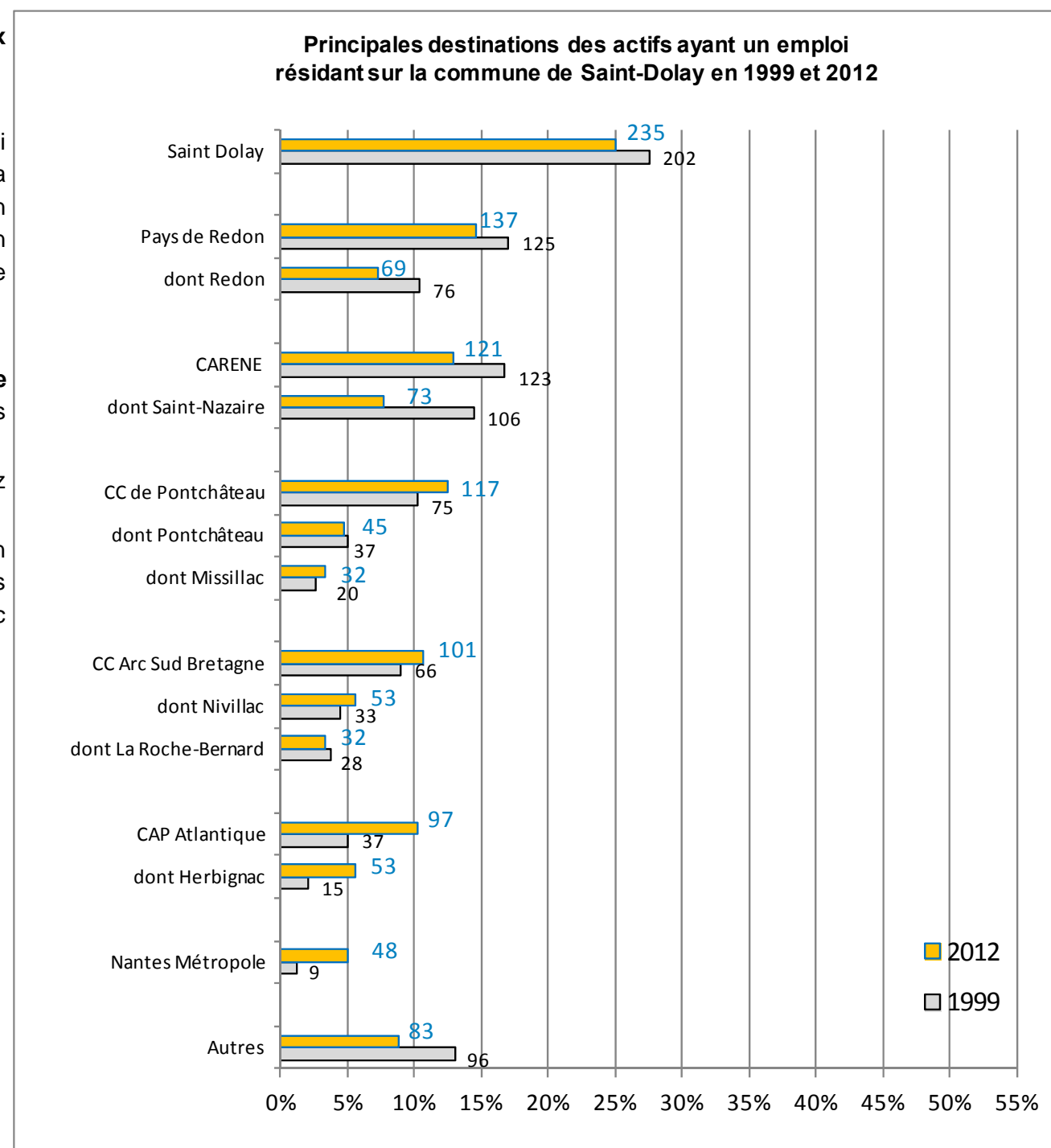
La commune est sujette à un accroissement progressif des flux pendulaires de type "domicile-travail"

Le développement de la mobilité est une tendance générale qui peut être observée à l'échelle nationale : la hausse de la motorisation des ménages, la double activité et la spécialisation accrue des emplois se révélant être des facteurs déterminants en faveur de la délocalisation du lieu de vie par rapport au lieu de travail.

A Saint-Dolay, près de 4 actifs occupés sur 5 travaillent à l'extérieur de la commune de Saint-Dolay, leur part n'a cessé de croître depuis les années quatre-vingt.

Les lieux de travail des actifs habitant Saint-Dolay sont assez fortement dispersés.

Mais plus de la moitié des actifs de la commune conservent un emploi dans la sphère proche de leur domicile : communes du Pays de Redon, de la CARENE, de la CC de Pontchâteau, de la CC Arc Sud Bretagne, de CAP Atlantique.



Titre 1

Chapitre 3

Facteurs influençant le développement communal :

Analyse des déplacements, de l'offre en équipement et services à la population, de la vie économique

3.3. Une activité agricole encore bien présente dans l'économie locale

Dans le cadre de la révision du PLU, le bureau d'études A+B a réalisé un diagnostic agricole. Les agriculteurs de la commune ont été rencontrés dans le cadre de rendez-vous individuels en mairie les 4 et 20 décembre 2018 : 18 exploitants ont été rencontrés sur les 24 exploitants invités. Ces rencontres ont permis de présenter le projet de PLU aux agriculteurs, de repérer sur plan cadastral les bâtiments agricoles et les projets éventuels, d'identifier les impacts potentiels pour les agriculteurs et de mettre à jour des données de diagnostic,

3.3.1. Une activité agricole fortement présente dans l'économie locale

Un espace agricole organisé :

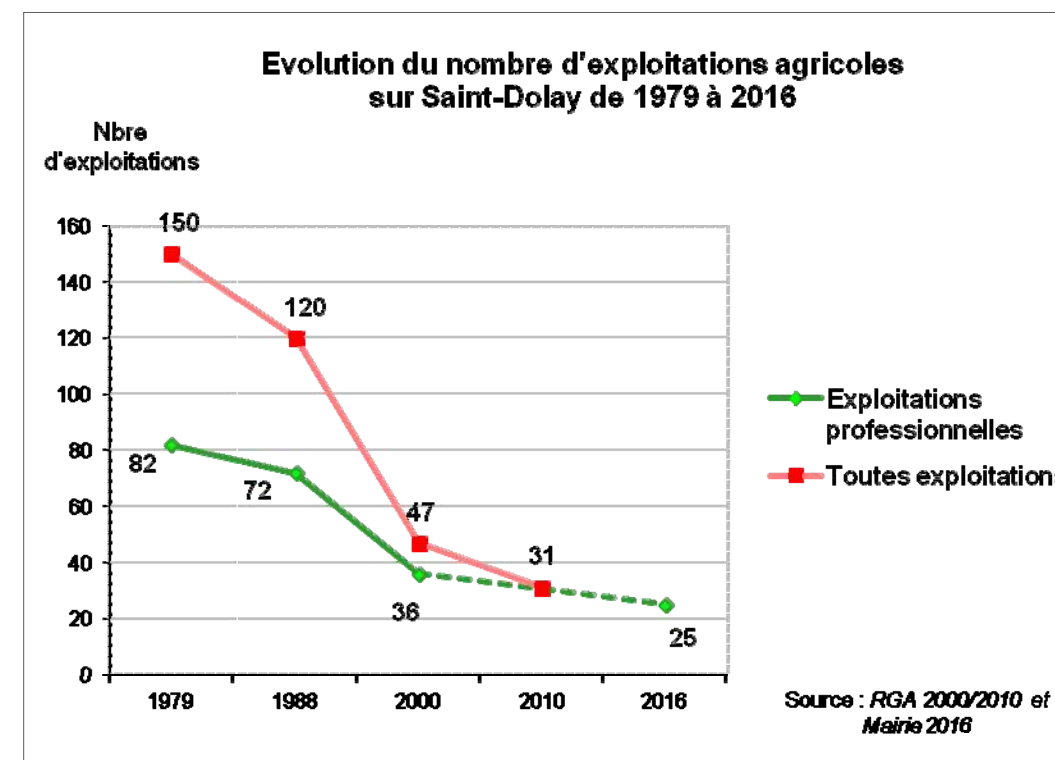
- ⇒ En fin d'année 2018, la commune a identifié 24 exploitations sur la commune (25 exploitations professionnelles sont recensées en 2016 sur la commune d'après le RGA).
- ⇒ Deux des exploitants rencontrés sont en fin d'activité, l'un a transmis son exploitation à un GAEC de la commune, l'autre s'arrête définitivement sans successeur (élevage de canards, ce qui portera le nombre d'exploitations à 22 en 2019).
- ⇒ En fin d'année 2018, 75% des exploitations professionnelles sont en formes sociétaires (18 GAEC/EARL/SCEA et 6 formes individuelles). La forme sociétaire est la forme privilégiée pour l'installation ou la reprise du capital d'exploitation pour un jeune désireux de s'installer en agriculture.

Quelques départs en retraite pour les cinq prochaines années mais une reprise assurée :

- ⇒ La moyenne d'âge des agriculteurs rencontrés en 2018 est de 47 ans
- ⇒ Trois exploitants ont plus de 55 ans en 2019 mais l'un est en GAEC avec son fils qui va reprendre l'exploitation, un second, un second également en GAEC va laisser son activité pour partie à son associé, et un troisième également en GAEC a d'ores et déjà trouvé un jeune repreneur.

L'agriculture à Saint Dolay , une entreprise de plus de 30 actifs en 2018 :

- ⇒ Depuis 1979, le nombre d'exploitations a chuté : 24 exploitations professionnelles en 2018 selon la commune, contre 82 en 1979.
- ⇒ Après une période où le taux de renouvellement des exploitations après cessation d'activité était fort, les entreprises restantes semblent aujourd'hui consolidées et le nombre d'exploitation tend désormais à se stabiliser.
- ⇒ Les 18 exploitations rencontrées fin 2018 représentent au moins 32 emplois (au moins 28 exploitants et 5 emplois équivalent à temps plein).



Titre 1

Chapitre 3

Facteurs influençant le développement communal :

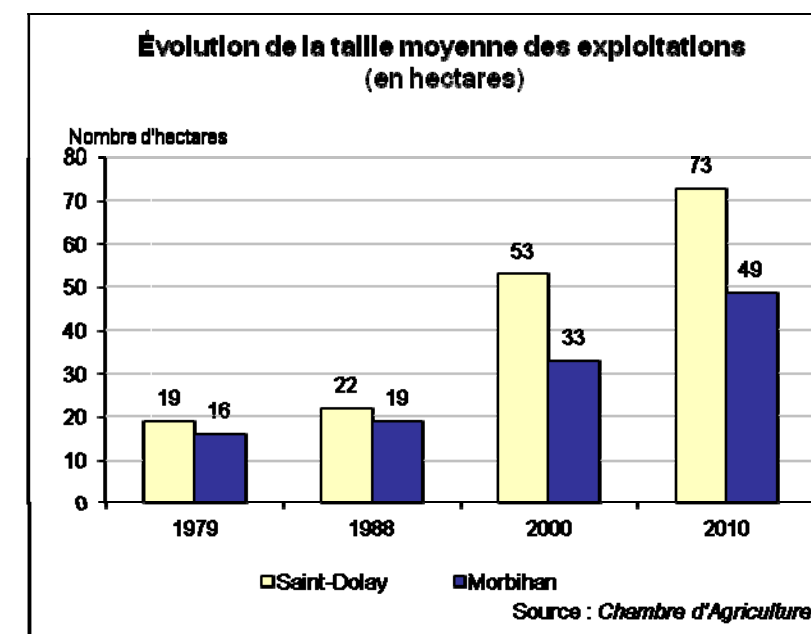
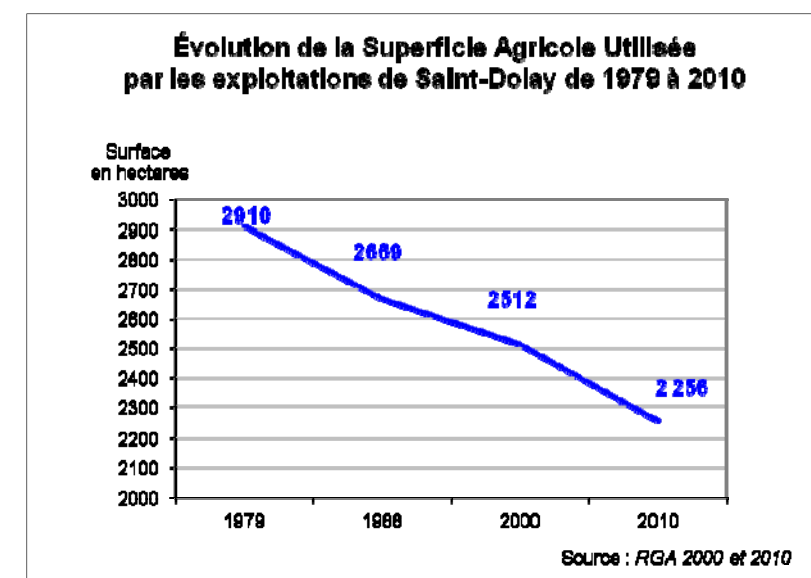
Analyse des déplacements, de l'offre en équipement et services à la population, de la vie économique

3.3. Une activité agricole encore bien présente dans l'économie locale**3.3.1. Une activité agricole fortement présente dans l'économie locale (suite)****Des fermes de tailles importantes :**

- ⇒ La baisse du nombre d'exploitations s'est accompagnée d'une concentration des moyens de production et des terres entraînant une tendance à l'agrandissement des structures agricoles.
- ⇒ La Surface Agricole Utilisée (SAU) communale (surface totale exploitée par les exploitations de St Dolay et donc pouvant être pour partie localisée sur d'autres territoires communaux) est en baisse continue : elle était de 2 512 ha en 2000 et de 2 256 ha en 2010. Les 18 exploitants rencontrés fin 2018 exploitent aussi sur les commune de Theillac, Pontchâteau et Nivillac (environ 200 ha au total).
- ⇒ La surface moyenne par exploitation a ainsi nettement augmenté entre 1988 et 2010 : 22 ha en 1988, contre 73 ha en 2010, moyenne qui est nettement supérieure à la moyenne départementale. Fin 2018, la surface moyenne par exploitation est de 107 ha (donnée issue des rencontres individuelle avec les 18 agriculteurs exploitants).
- ⇒ Cette moyenne cache cependant de fortes disparités : de petites structures foncières côtoient des structures plus importantes. Sur les 18 exploitations rencontrées en 2018, 5 disposent de moins de 100 ha, 10 de 100 à 200 ha, 1 exploitation de plus de 200 ha.
- ⇒ L'exploitation des sols s'effectue par grands ensembles continus. Cette pratique permet à la fois de limiter les déplacements pour les travaux agricoles, mais aussi de rentabiliser les parcelles à leur maximum (minimiser la perte d'espace). Le risque de telles pratiques demeure le recul du système de haies bocagères et un impact paysager. Outre le caractère identitaire local fort, la gestion des eaux pluviales pourrait également être remise en cause.

Une activité agricole principalement tournée vers l'élevage :

- ⇒ Les principales filières de productions sont le lait (12 exploitations) et la viande (4 exploitations), la culture des céréales intervient en filière complémentaire. Il existe également quelques exploitations de chèvres et moutons, des bâtiments pour la production de volailles et de porcs.
- ⇒ En 2010 (données RGA), 82 % de la SAU des exploitations sont réservés aux terres labourables (73 % en 1988). La superficie des surfaces toujours en herbe a baissé de 43% (-298 ha. depuis 1988). Elle ne représente plus que 18% de la SAU. La part des céréales dans la SAU reste stable à environ 23% de SAU.

**Absence de drainage et d'irrigation sur la commune :**

- ⇒ Le recensement général agricole de 2010 ne renseigne pas la superficie des terres drainées sur la commune. En revanche, lors des entretiens, seuls deux agriculteurs sur les 18 rencontrés ont indiqué avoir recours au drainage, mais sur des petite surfaces (20 ha chacun).
- ⇒ Aucun agriculteur de la commune n'a déclaré irriguer ses parcelles.

Titre 1

Chapitre 3

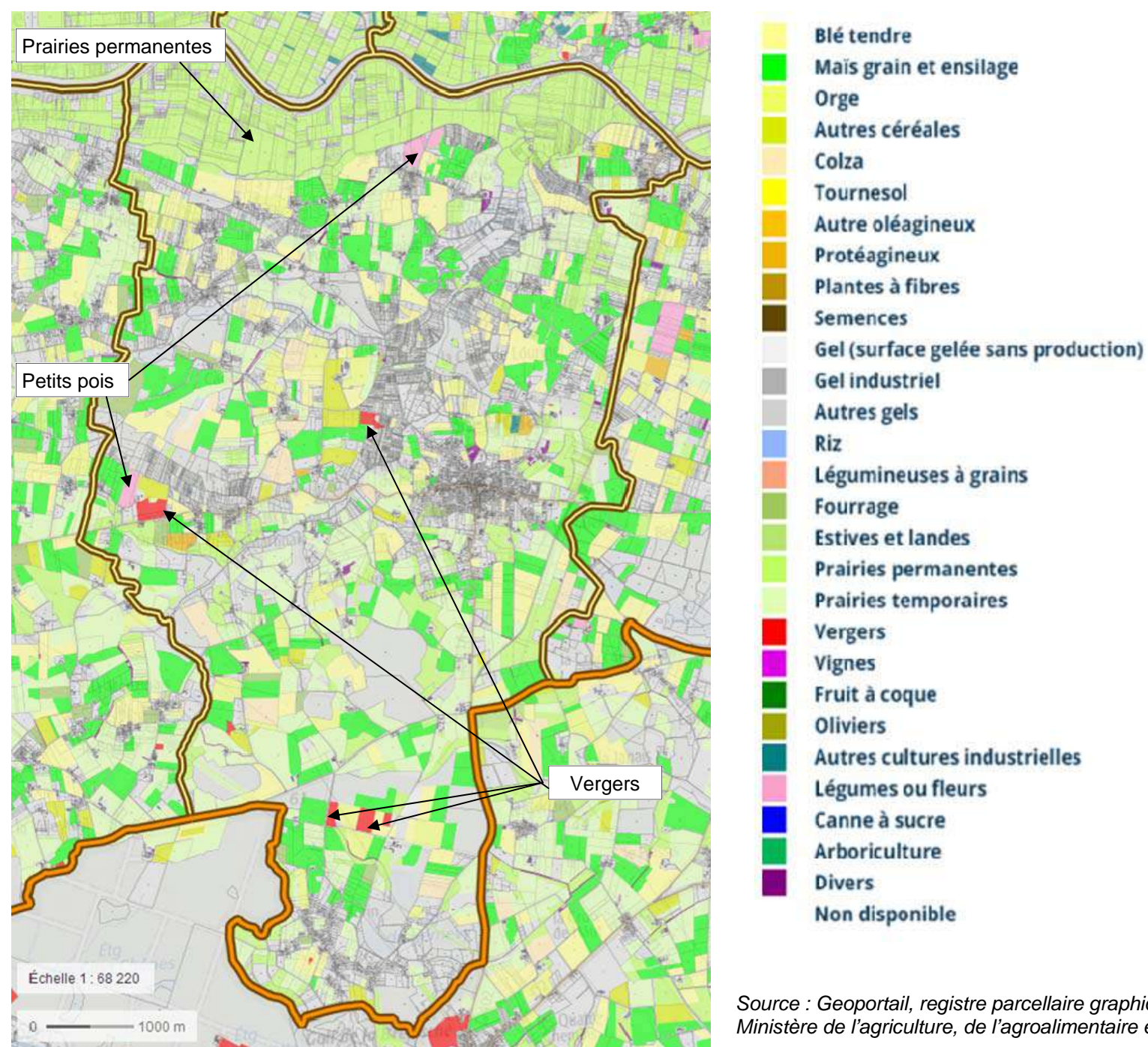
Facteurs influençant le développement communal :

Analyse des déplacements,
de l'offre en équipement et
services à la population,
de la vie économique

3.3. Une activité agricole encore bien présente dans l'économie locale

3.3.1. Une activité agricole fortement présente dans l'économie locale (suite)

Zones de cultures (déclarées par les exploitants en 2017)



Source : Geoportail, registre parcellaire graphique (RPG 2017)
Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Titre 1

Chapitre 3

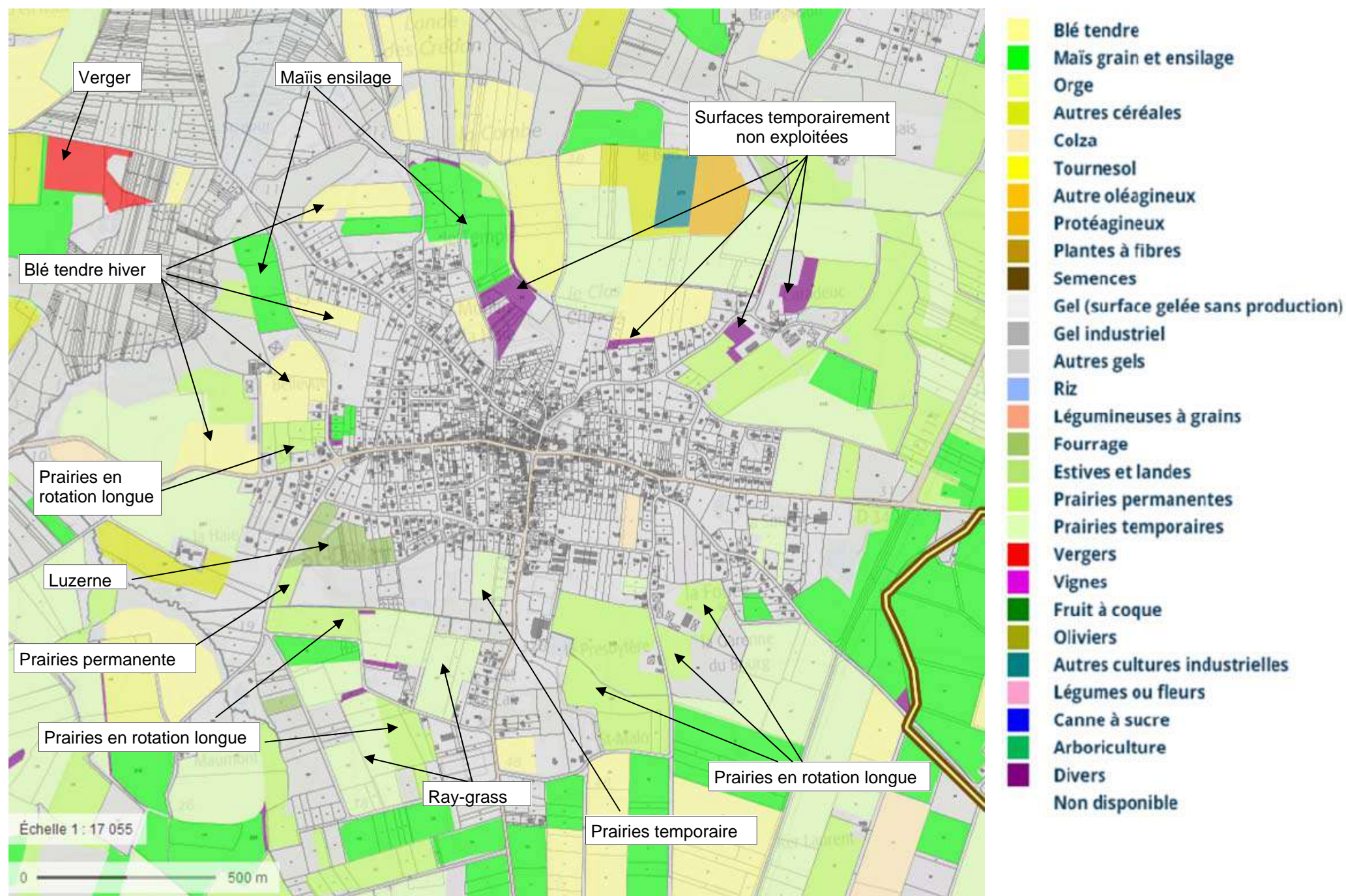
Facteurs influençant le développement communal :

Analyse des déplacements, de l'offre en équipement et services à la population, de la vie économique

3.3. Une activité agricole encore bien présente dans l'économie locale

3.3.1. Une activité agricole fortement présente dans l'économie locale (suite)

Zones de cultures (déclarées par les exploitants en 2017)



Source : Geoportail, registre parcellaire graphique (RPG 2017)
Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Titre 1

Chapitre 3

Facteurs influençant le développement communal :

Analyse des déplacements, de l'offre en équipement et services à la population, de la vie économique

3.3. Une activité agricole encore bien présente dans l'économie locale

3.3.1. Une activité agricole fortement présente dans l'économie locale (suite)

Une diversification de l'agriculture encore peu développée :

- ⇒ Seule une exploitation réalise une partie de ses débouchés par vente directe (fromages de chèvres, fournil et vente de pains bio)
- ⇒ L'hébergement touristique à la ferme est également inexistant actuellement.
- ⇒ La valorisation économique du bois de la haie à travers la mise en place d'une filière bois-énergie dédiée (c'est-à-dire, sous forme de bois déchiqueté - plaquettes bocagères) n'est pour le moment pas engagée à grande échelle par les agriculteurs de la commune. Le bois est coupé pour la consommation personnelle, en bois de chauffage. Si vente il y a, elle reste informelle et ne s'inscrit pour le moment pas dans un réseau de vente officiel.

Les déplacements liés aux pratiques agricoles parfois difficiles

- ⇒ Deux agriculteurs devant passer par le bourg de Saint Dolay avec leurs engins agricoles indiquent une traversée difficile du bourg.
- ⇒ Un agriculteur indique que la reprise des anciennes maisons dans certains villages a pu généré des problèmes de stationnement.
- ⇒ Les véhicules roulent très vite sur les RD, ce qui peut gêner le passage des bêtes d'un champ à l'autre.

Une cartographie à l'échelle communale des exploitations :

- ⇒ Dans le cadre des entretiens individuels, la localisation des sièges, des bâtiments d'exploitations, des logements de fonction, des tiers voisins, des hangars, éventuels projets... ont été cartographiés sur les plans cadastraux.
- ⇒ Ce travail a permis de vérifier que le projet de zonage de PLU était adapté à la réalité du territoire. Les agriculteurs ont eu la possibilité de faire part de leurs observations.

Titre 1

Chapitre 3

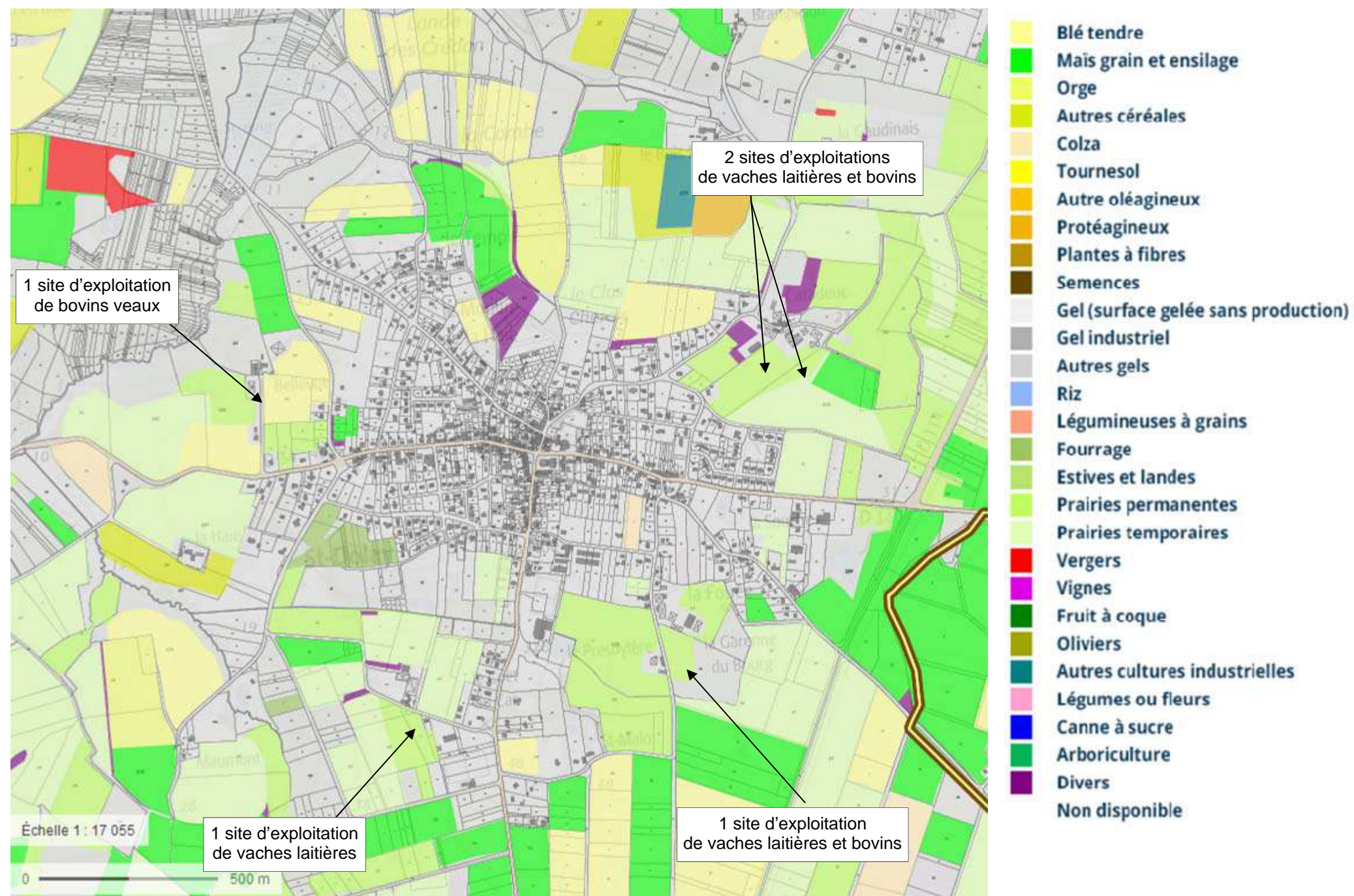
Facteurs influençant le développement communal :

Analyse des déplacements, de l'offre en équipement et services à la population, de la vie économique

3.3. Une activité agricole encore bien présente dans l'économie locale

3.3.1. Une activité agricole fortement présente dans l'économie locale (suite)

Localisation des sites d'exploitations agricoles sur le bourg



Source : Geoportail, registre parcellaire graphique (RPG 2017)
Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Titre 1

Chapitre 3

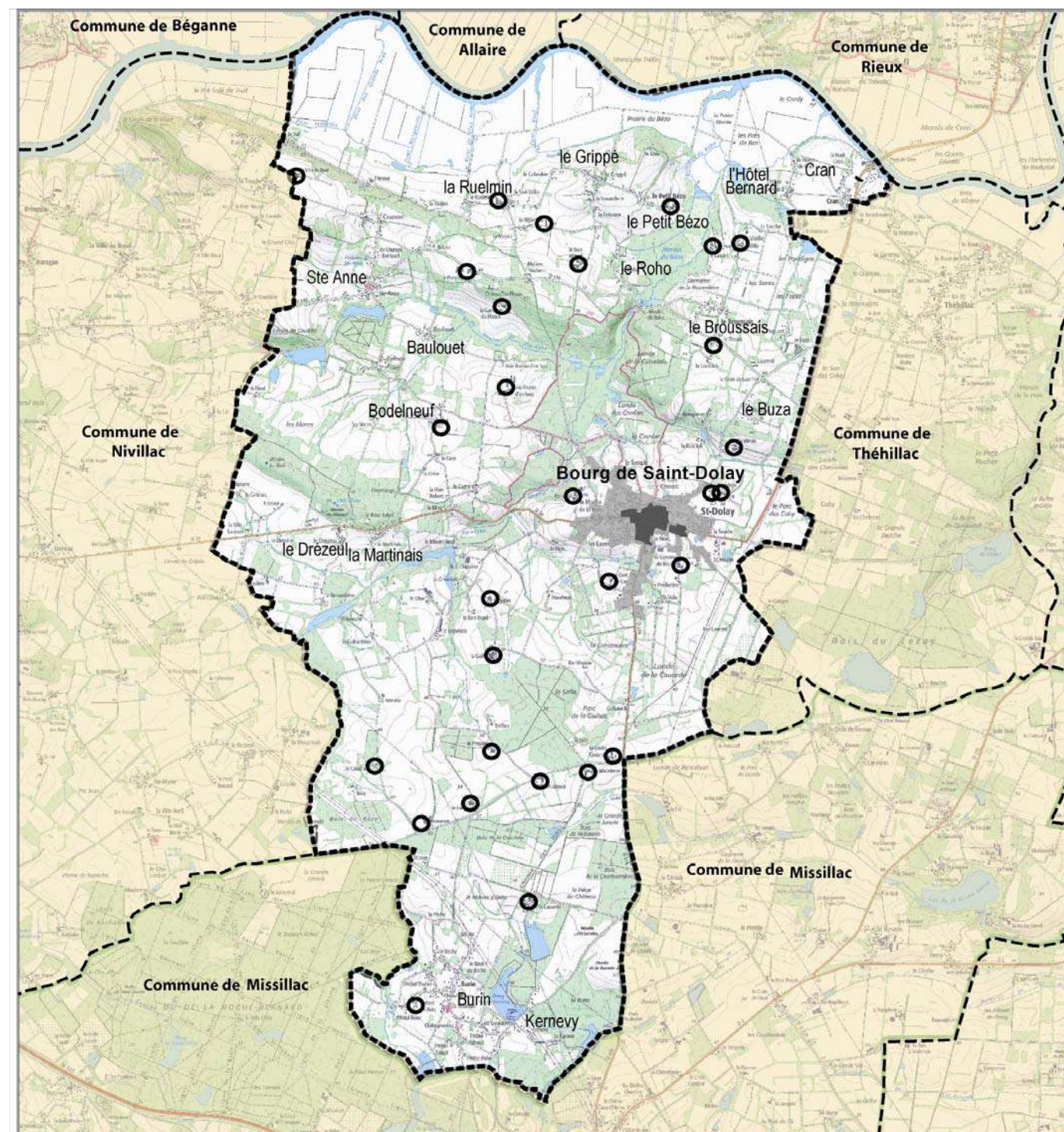
Facteurs influençant le développement communal :

Analyse des déplacements, de l'offre en équipement et services à la population, de la vie économique

3.3. Une activité agricole encore bien présente dans l'économie locale

3.3.1. Une activité agricole fortement présente dans l'économie locale (suite)

Localisation des sites d'exploitations agricoles sur la commune



○ Exploitations agricoles

0 1000 2000 m N
Source : IGN Scan25 - copyright
mise à disposition par Vannes Agglo bénéficiaire d'une licence
A+B
Urbanisme & Environnement

Titre 1

Chapitre 3

Facteurs influençant le développement communal :

Analyse des déplacements, de l'offre en équipement et services à la population, de la vie économique

3.3. Une activité agricole encore bien présente dans l'économie locale

3.3.2. Les principaux enjeux agricoles pour la commune de Saint Dolay

⇒ **La recherche d'un équilibre entre développement urbain et agricole.**

Les agriculteurs de la commune ont besoin de sécurité et de visibilité foncière pour gérer leurs activités, pour anticiper et s'adapter. Comme la majorité des agriculteurs pratiquent l'élevage de vaches laitières et bovins, cette nécessité est renforcée par les besoins en surface d'épandage.

La prise en compte des enjeux agricoles passe aussi par des choix d'aménagement et de développement du territoire économes d'espace.

L'enjeu est d'une part de préserver l'espace agricole du mitage et d'autre part d'organiser l'urbanisation au sein ou dans la continuité des tissus urbains existants. Les formes et densités urbaines ainsi que les politiques de planification dans le temps influent également sur les structures agricoles.

⇒ **Evaluer l'impact des projets urbains sur l'agriculture**

4 sites regroupant des bâtiments d'exploitations sont présents au pourtour du bourg, ils sont représentés par 4 GAEC, dont un est concerné par une extension urbaine de 3,3 ha projetée au PLU au sud-ouest du bourg.

⇒ **L'entretien par l'agriculture des qualités naturelles et paysagères de la commune, de la trame verte et bleue**

Des continuités écologiques sont identifiées au sein de l'espace agricole. Ces continuités s'appuient sur les marais, la trame bocagère, sur les boisements et/ou sur la présence de zones humides, cours d'eau ou talweg. Le maillage de haies participe à la qualité paysagère de la commune, au bien-être des animaux, à l'intégration des constructions et exerce un ensemble de fonctions agronomiques et environnementales (brise-vent, anti-érosive, épuratoire, etc.). Ces haies participent fortement à la mise en scène du paysage de Saint Dolay ..

La préservation des qualités naturelles et paysagères de la commune implique d'ores est déjà une gestion par l'agriculture. A noter que la partie de marais est soumise à des Mesures Agro-Environnementales.

⇒ **Soutenir les initiatives de diversification de l'activité agricole** : vente directe, agro-tourisme, développement de la filière bois-énergie...

La Charte agricole :

En janvier 2008, le préfet du Morbihan et les présidents de la Chambre d'Agriculture, du Conseil Général et de l'Association Fédérative des Maires signent la charte de l'agriculture et de l'urbanisme du Morbihan.

Chacune des parties signataires y réaffirme sa volonté d'assurer l'avenir de l'agriculture, et par conséquent son engagement à veiller à la limitation de la consommation des surfaces qui lui sont indispensables.

En effet, l'évolution de la démographie et des modes de vie s'accompagnent d'une extension urbaine et d'un développement des infrastructures fortement consommateurs de terres agricoles, au point de devenir une réelle menace pour la pérennité de cette activité.

La charte n'est pas un document opposable réglementairement : elle est un recueil de valeurs et de principes partagés des différents partenaires au sujet de l'aménagement et de la gestion de l'espace notamment agricole.

L'objectif de la charte est d'être au service des acteurs de l'aménagement du territoire et en particulier des élus locaux. Elle présente les outils disponibles et propose des recommandations en matière de gestion économe de l'espace, de construction en zone agricole et rurale ou pour les zonages d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Il est à noter que cette charte est en cours de révision et devrait être signée en 2019.